



# MYSTIC® EXTRA

## DOSES ET USAGES

Usages homologués	Cibles	Doses	Nombre d'applications max/an	DAR
Avoine	Rouille couronnée	0,6 L/ha	1	35 jours
Blé	Oïdium, rouille brune, rouille jaune, septoriose(s), fusarioses sur épis	0,6 L/ha	1	35 jours
Orge	Oïdium, helminthosporiose ( <i>Drechsletra teres</i> ), rynchosporiose, rouille jaune, rouille naine	0,6 L/ha	1	35 jours
Seigle	Rhynchosporiose, rouille brune	0,6 L/ha	1	35 jours
Triticale	Rouille brune, rouille jaune, septoriose(s), fusarioses sur épis	0,6 L/ha	1	35 jours
Crucifères oléagineuses*	Sclérotiniose, alternariose, cylindrosporiose, pseudocercosporiose. Limitation de la croissance des organes aériens	0,6 L/ha	2	63 jours

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides)

\* Recommandé uniquement sur colza, navette, lin oléagineux et lin fibre.

## MODE D'ACTION

Le tébuconazole agit au niveau de la membrane du pathogène en inhibant la biosynthèse de l'ergostérol par blocage du processus de déméthylation. Ainsi que les autres triazoles, le tébuconazole appartient au groupe des Inhibiteurs de la Biosynthèse des Stérols. Le FRAC (Fungicide Resistance Action Committee) a classé le tébuconazole et les autres triazoles dans le groupe DMI (DeMethylation Inhibitors), SBI Class I. Afin de diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est conseillé de se conformer aux recommandations suivantes :

- appliquer **MYSTIC® EXTRA** à sa dose homologuée.
- en situation de forte pression du pathogène, afin de favoriser une efficacité élevée du fongicide, les recommandations inscrites sur l'étiquette doivent être suivies : il est important d'éviter des applications curatives et en cas de mélange avec un partenaire n'appartenant à la famille des triazoles la dose homologuée doit être appliquée.
- la mise en œuvre de programmes de traitements à doses réduites doit être prohibée car elle a pour conséquence une augmentation de la pression de sélection, phénomène qui peut conduire à la sélection de souches résistantes.
- alterner des produits à mode d'action différent ou utiliser des spécialités associant des substances actives à mode d'action différent.

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Après un stockage au froid, agiter avant emploi.

**Sur céréales, MYSTIC® EXTRA** s'utilise du stade redressement au stade floraison ; il peut être appliqué seul mais peut également s'intégrer à tout programme de protection. Généralement **MYSTIC® EXTRA** s'applique dès l'apparition des symptômes de la maladie: sur fusarioses des épis, traiter dès le début de la floraison. Suivre les recommandations des bulletins d'Avertissements Agricoles diffusés par les SRPV. Afin de limiter le risque d'apparition de résistance, il est recommandé de ne pas appliquer la préparation sur céréales plus d'une fois par an et par parcelle.

**Sur colza, MYSTIC® EXTRA** peut s'utiliser en qualité de régulateur de croissance ou de fongicide.

### Régulateur de croissance:

**MYSTIC® EXTRA** peut s'utiliser à deux époques :

A l'automne, au stade 4 à 6 feuilles (BBCH 14 à BBCH 16), en cas de développement précoce de la culture afin de limiter les risques d'élongation.

Au printemps, à la reprise de végétation, du stade entre nœuds visibles (BBCH 31) au stade boutons accolé (BBCH 57), pour limiter le risque de verse précoce.

### Fongicide:

*Cylindrosporiose* : appliquer **MYSTIC® EXTRA** à partir de la reprise de végétation et à l'apparition des symptômes. Le traitement peut être renouvelé à la floraison en fonction de la pression de la maladie.

Oïdium : **MYSTIC® EXTRA** s'applique à l'apparition des symptômes, généralement à la floraison.

*Sclérotinia* : appliquer **MYSTIC® EXTRA** à la chute des premiers pétales.

*Alternaria* : appliquer **MYSTIC® EXTRA** à l'apparition des symptômes sur tige ou sur siliques

AMM: 2110167

Composition: 430 g/L de tébuconazole

Formulation: Suspension concentrée (SC)



Fongicide céréales et colza  
Régulateur de croissance colza

**MYSTIC® EXTRA**



---

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

---

En cas de stress hydrique marqué ou de fortes amplitudes thermiques, évité de traiter les céréales mal implantées ou en situation de sol séchant. Ne pas traiter à partir d'une température de 30°C.

---

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

---

Agiter la préparation avant emploi. **MYSTIC® EXTRA** s'utilise en pulvérisation après dilution dans l'eau. Remplir la cuve à 2/3 d'eau, mettre sous agitation, agiter le bidon et verser la quantité de **MYSTIC® EXTRA** nécessaire puis compléter le remplissage.

---

## APPLICATION DE LA BOUILLIE

---

Utiliser un matériel adapté à la culture et au parasite à contrôler. Veiller à une répartition homogène de la bouillie sur l'ensemble de la végétation à traiter. Laisser l'agitateur en mouvement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

---

## MÉLANGES

---

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la législation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques des officiels. Consulter le site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>  
Pendant la floraison du colza, ne pas utiliser **MYSTIC® EXTRA** en mélange avec des insecticides de la famille des pyréthrinoides.

---

## PREMIERS SECOURS

---

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente

---

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

---

**Avant l'application** : stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme, fermé à clé, aéré et ventilé, bien lire l'étiquette et les précautions avant l'utilisation, se protéger efficacement. Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants.

Port de gants pendant le mélange et le chargement. Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application, surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie. Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve.

**Pendant l'application** : porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage. En cas de contact avec la peau et les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation. Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter, toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments. Appliquer les fonds de cuve après dilution.

**Après l'application** : nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche. Port d'un vêtement approprié par le travailleur entrant dans la parcelle après traitement.

---

## NETTOYAGE

---

Vidanger complètement le pulvérisateur et rincer immédiatement l'intérieur de la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve. Ensuite, vidanger complètement. Éliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.



Fongicide céréales et colza  
Régulateur de croissance colza

**MYSTIC® EXTRA**

## ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ([www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)) ou autre service de collecte spécifique.



## IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



### Attention

**H361d: Susceptible de nuire au fœtus.**

**H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Délai de réentrée: 48 heures

Spe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

## Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

\* Marque déposée et détenteur de l'AMM ROTAM AGROCHEMICAL Europe Ltd Hamilton House, Mabledon Place – London, WC1H 9BB Angleterre.  
Distributeur: Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. [www.nufarm.com](http://www.nufarm.com) - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).



Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.